



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**



**Union Européenne**

Fonds Européen de Développement Régional

**Europese Unie**

Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

# FEDER ACADEMY

## SEMINAIRE n° 2

Questions administratives

Le 27.05.14



# Publication des documents

Comptes rendus et présentation des séminaires sur le site [www.feder.irisnet.be](http://www.feder.irisnet.be)

Notes  
d'orientations  
en  
préparation

- investissements immobiliers et infrastructures
- projets participatifs
- administration d'un projet
- filières et enjeux prioritaires
- aides d'états et marchés publics
- aspects financiers
- indicateurs
- communication
- coûts simplifiés (barèmes, frais indirects)



# Convention/Arrêté-cadre/Arrêté de financement

Convention  
(simplifiée)

Signature dès la sélection  
du projet

Arrêté cadre  
du GRBC

Ensemble des règles  
d'éligibilité et des  
conditions s'appliquant aux  
porteurs (unilatéral)

Arrêté de  
financement

Subside



# Partenariat/fonctionnement du partenariat

## 1<sup>er</sup> niveau: réseau

- Logique partenariale et de filière: le projet doit impliquer l'ensemble des acteurs « pertinents »
- Logique filière: pilotage de filières (OS 2.2.2: *soutien à l'accompagnement et au pilotage stratégiques de filières*)

## 2<sup>ème</sup> niveau: partenariat approfondi

- Chef de file et partenaires (responsabilités)
- Sollicitation de financements
- Rapportage



# Reporting général

Contexte: reporting de la programmation, cadre de performance et règle n+3

Deux rapports par an

Caractère cumulatif

Indicateurs!

Comité  
d'accompagnement/Cellule  
FEDER: contrôle,  
facilitations et ...  
corrections!



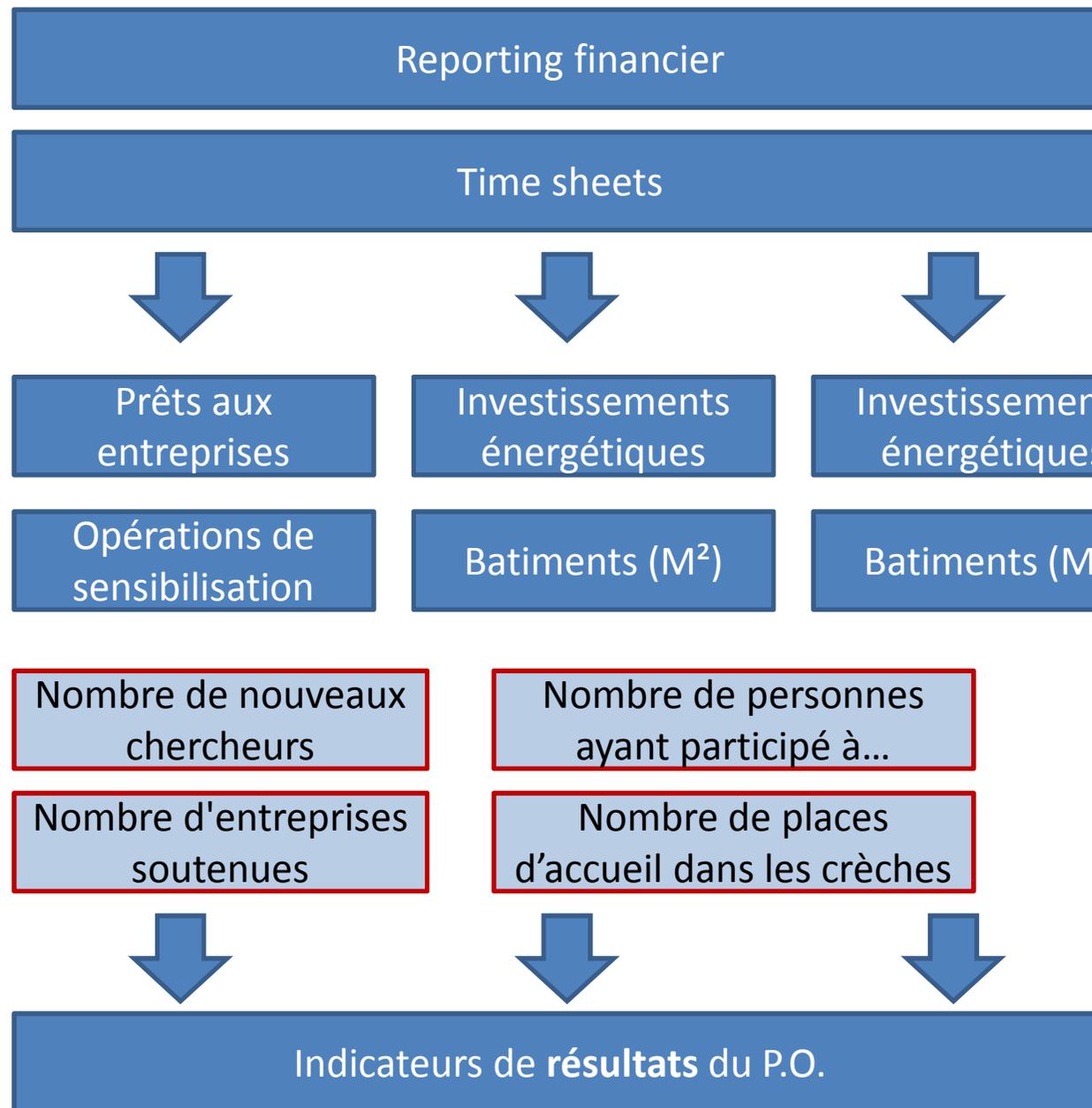
Vous consommerez des ressources...

- Financières
- Humaines

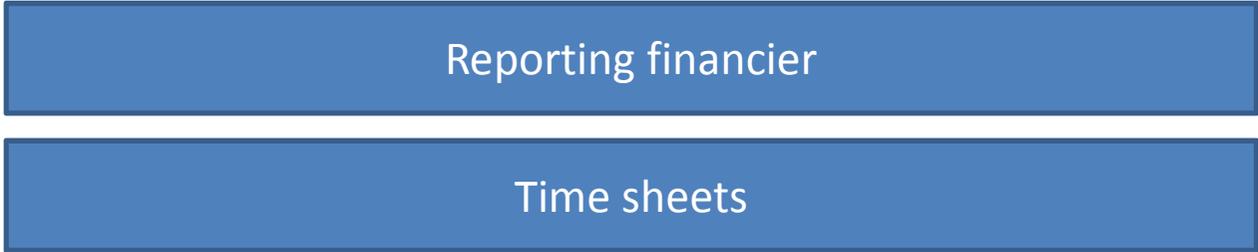
... afin de produire des **réalisations** mesurables physiquement...

... et de toucher des bénéficiaires **identifiés par le P.O. !**

... pour influencer une réalité plus globale



Systeme de suivi de votre projet



**Indicateurs sous votre responsabilité !**

⇒ Indicateurs qui sont dans l'axe et l'O.S. du P.O.

⇒ Avec une attention particulière pour les indicateurs communs (IC + n° )

⇒ Autres indicateurs pertinents que vous maîtrisez

Expliquer en quoi vous y contribuerez (ou pas)



Axe 3

ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023)[1]
3.1.1	Sensibilisation, accompagnement, coaching aux enjeux énergétiques dans les PME	Entreprise	300

Nombre de nouveaux chercheurs

Nombre de personnes ayant participé à...

Nombre d'entreprises soutenues

Nombre de places d'accueil dans les crèches



# Reporting financier

## JOURNAL EXTRA-COMPTABLE

### IDENTIFICATION DU PROJET

Nom du projet	
Coordinateur de projet	
Opérateur concerné	

### RECAPITULATIF

Trimestre concerné	
--------------------	--

Frais d'investissement, de fonctionnement et de personnel										
Trim.	Frais	N° Facture	Date Facture	Objet	Fournisseur	Montant HTVA	Montant TVAC	Imputation au projet FEDER (en %)	Montant FEDER demandé	Montant cofinancé
	Investissement									
	Fonctionnement									
	Personnel									
	Fonctionnement			Frais généraux 15%						
<b>TOTAL FRAIS D'INVESTISSEMENT</b>									0,00	0,00
<b>TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>									0,00	0,00
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>									0,00	0,00
<b>TOTAL</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



# Reporting financier : points d'attention

## Reporting identique pour

- Les frais financés par FEDER+RBC
- Les financements publics propres
- Les cofinancements

## Mise en avant, pour chaque dépense valorisée

- Du lien avec le projet et le plan d'action
- Du lien avec les marchés publics/contrats

## Suivi comptable

- Comptabilité distincte pour les dépenses et recettes *du projet* (ou, à tout le moins, comptabilité et/ou un système comptable qui permette d'identifier ces dépenses et recettes)
- Conservation adéquate des pièces comptables



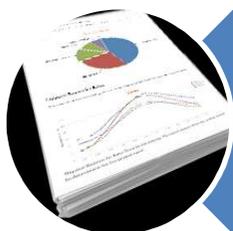
# Frais d'investissement

Frais *amortissables* → *investissements*

<p>Investissements en <i>infrastructures</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paiement des frais d'acquisition (+acte)</li><li>- Facture des travaux (construction,rénovation)</li><li>...</li></ul>	<p>Investissements immobiliers hors infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagements architecte, sans</li><li>- Aménagement permis sans</li><li>...</li></ul>	<p>Investissements (autres) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Équipement</li><li>- Matériel soumis à amortissement</li><li>- Logiciels...</li></ul>
--	---	---



# Frais de fonctionnement : type de frais



Frais d'études



Frais de communication (dépliants, publications, site web du projet, newsletter...)



Frais liés à des événements, réunions, séminaires (location, catering, animateurs...)

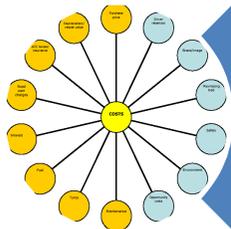




Frais liés au paiement d'experts,  
consultants externes, indépendants



Frais de personnel + frais généraux



Frais directs liés au projet

Frais de fonctionnement (tous) justifiés par:

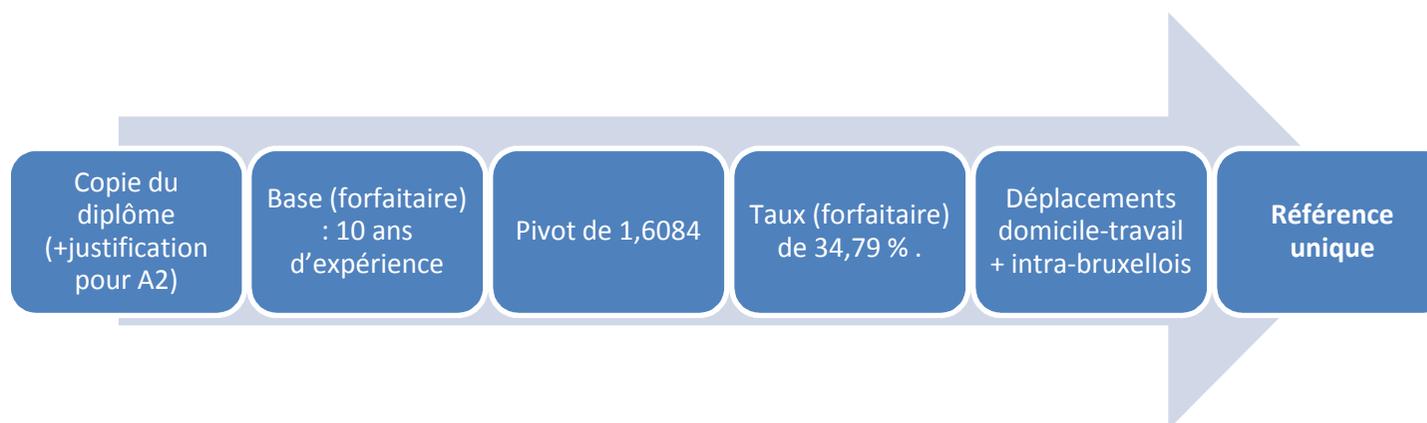


- Pièces justificatives (facture)
- Lien clair de chaque pièce avec le projet (et prorata , le cas échéant) : frais liés à la gestion d'une infrastructure mise en œuvre par le projet et à la réalisation des activités dans l'infrastructure *inéligibles*
- Renvoi clair vers le(s) marché(s) public(s)/contrat(s) concerné(s)
- Suivi comptable clair



# Frais de personnel : barèmes\*

Diplômes	Barèmes	Indexation	Cotisations patronale	Forfait transport	Taux horaire
Master (A2)	34.626,00 €	55.692,46 €	75.067,86 €	500,00 €	<b>44,93 €</b>
Master (A1)	27.700,00 €	44.552,68 €	60.052,56 €	500,00 €	<b>35,20 €</b>
Bachelier (B1)	19.853,00 €	31.931,57 €	43.040,56 €	500,00 €	<b>25,31 €</b>
Secondaire (C1)	17.418,00 €	28.015,11 €	37.761,57 €	500,00 €	<b>22,25 €</b>



# Frais de personnel : points d'attention

## Barèmes

- Forfaits uniques
- Limitation des justificatifs (diplôme, contrat de travail et time-sheets)

## Time-sheets

- Barèmes applicables par heure prestées en lien **direct** avec le projet
- Correspondance avec les agendas
- Double financement : déduction des heures prestées au profit d'autres pouvoirs subsidiants

## Type de personnel

- Personnel contractuel (voire statutaire) travaillant sous contrat de travail (ou équivalent) pour le compte de l'organisation : indépendants non concernés (cf. frais de fonctionnement et, le cas échéant, marchés publics)
- Personnel de l'organisation partenaire
- Engagements : respects des règles applicables (transparence, non discrimination...)
- Personnel directement liés à la mise en œuvre d'un projet jusqu'à ce qu'il soit opérationnel.
- Frais liés à la gestion d'une infrastructure mise en œuvre par le projet et à la réalisation des activités dans l'infrastructure : dépenses inéligibles



# Frais généraux/conséquences

15%\*

- Calculés sur base des frais de personnel éligibles (barèmes X heures prestées)
- Couvrent l'ensemble des frais indirects du projets : loyer de l'organisation, informatique, téléphonie fixe de l'organisation, frais de secrétariat social, logiciels partagés par l'organisation, frais d'affranchissement...

Suivi

- Pièces justificatives : pas d'envoi à l'autorité de gestion

Conséquences

- Simplification administrative
- Valorisation impossible pour les frais dont le type est pris en considération dans les frais généraux sauf si un lien direct avec le projet est démontré (ex. : achat d'un logiciel spécifique – et dont la spécificité et le caractère nécessaire sont justifiés – pour le projet, location (hors bureaux) d'un nouvel espace nécessaire et non partagé pour le projet, affranchissement d'envois importants liés à la stratégie de communication du projet...)



# Dépenses à surveiller



TVA :

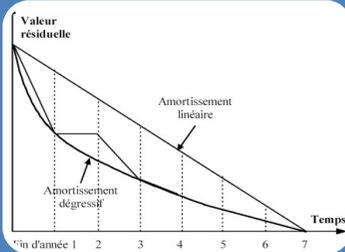
- Part non récupérable éligible



Apports en nature

- Peuvent être valorisés comme cofinancement
- Apports de terrain et/ou d'immeubles, exécution de travaux, fourniture de biens ou de services
- Valeur à justifier (p.ex. par un expert immobilier indépendant)
- Terrains: Plafond de 10%





## Amortissements :

- Les coûts encourus pendant la période d'éligibilité sont éligibles
- s'ils sont justifiés par des documents probants et
- si l'acquisition n'a pas été subventionnée



Pas de double subventionnement pour un même objet



Intérêts débiteurs inéligibles



# Cofinancement et valorisation apport propre

Financement du projet  
par une autre subvention

Financement  
propre si public

Justifier les cofinancements publics (cfr.  
justification des dépenses)

Financement privé permet d'atteindre les  
objectifs

Pas de double valorisation dans le cadre d'un  
autre programme européen



# Marchés publics

- La loi sur les marchés publics doit être respectée
- Exception: bénéficiaires qui ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs (à démontrer)
- Egalité de traitement, concurrence et transparence
- Le respect sera contrôlé par la Cellule FEDER et les organismes de contrôle et d'audit
- Non-respect de la loi: correction financière possible (jusqu'à 100%)



# Recettes

Projet  
générateur  
de recettes

- Tout projet qui génère des recettes nettes au cours de sa réalisation et/ou après son achèvement

Recettes  
nettes

- Des entrées de trésorerie provenant directement des utilisateurs pour les biens ou services fournis par le projet
  - Les redevances directement supportées par les utilisateurs pour l'utilisation de l'infrastructure,
  - la vente ou la location de terrains ou de bâtiments,
  - Les paiements effectués en contrepartie de services, déduction faite des frais d'exploitation et des coûts de remplacement du matériel à faible durée de vie qui sont supportés au cours de la période correspondante. Les économies de frais d'exploitation générées par le projet sont traitées comme des recettes nettes, à moins qu'elles ne soient compensées par une réduction de même valeur des subventions aux frais d'exploitation.



## Remboursement

- Les recettes nettes générées par un projet seront susceptibles de remboursement de la part du bénéficiaire au terme de la programmation.

Projets >1.000.000 EUR



# N+3 : conséquences pratiques

Réaliser un plan financier le plus précis possible



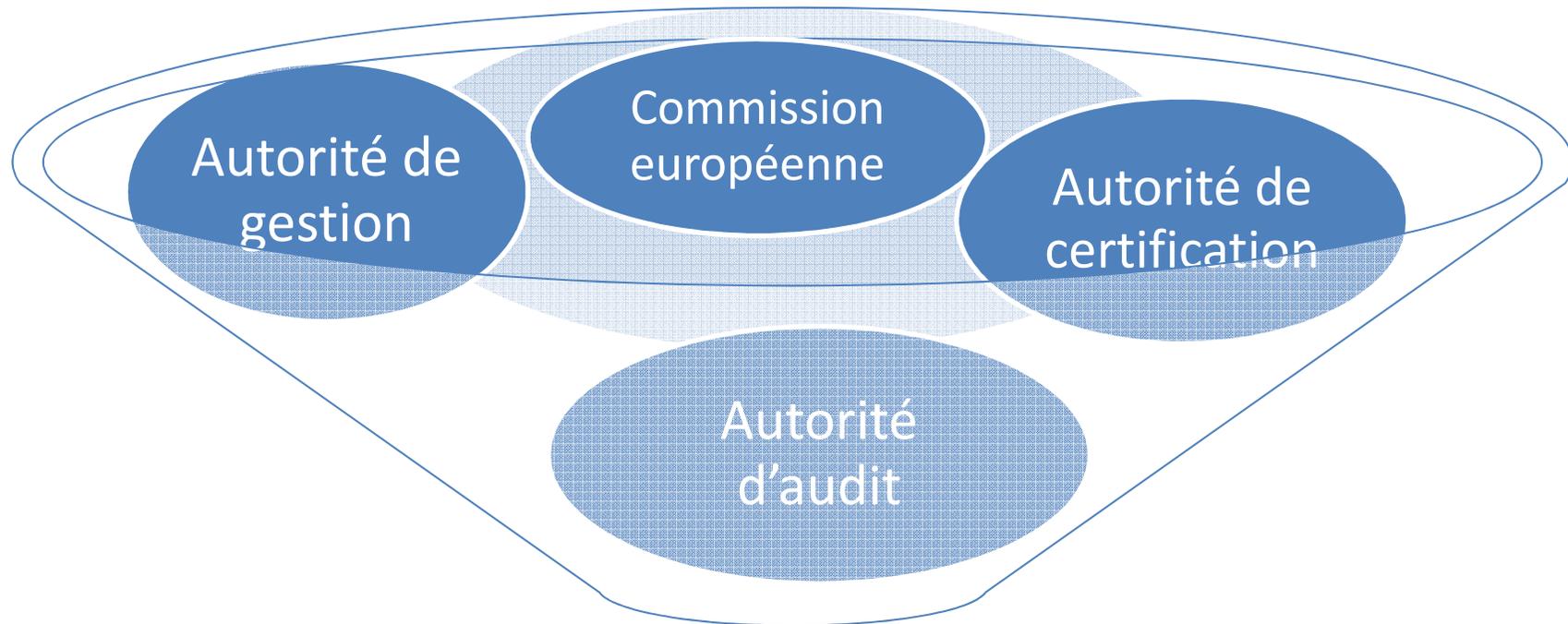
Prise en compte lors de la sélection des projets



Risque de pénalité financière au(x) projet(s) ne respectant pas cette règle



# Contrôles du projet



Contrôles sur pièces et sur place => Conservation des originaux  
**(y-compris pour les cofinancements)**

Corrections financières possibles (y compris forfaitaires)

Piste d'audit (comptabilisation correcte des recettes et dépenses liées au projet)



# Aides d'État

« Entreprise »

- Tout groupement exerçant une activité économique dans le marché est concerné par cette mesure indépendamment de sa raison sociale ou du caractère public ou privé de sa mission

Vérifier qu'il s'agit d'une *aide d'état*

Si oui est-elle compatible?

- De minimis (200.000 EUR/3ans)
- Règlement général d'exemption par catégorie (exemption de notification)
- Guidelines



# Info et communication

## Dossier de candidature

- Un plan de communication incluant au moins les mesures obligatoires (voir ci-après)

## Projet sélectionné

- Suivi, coordination et contrôles des actions par la Cellule FEDER
- Initiatives de la Cellule FEDER (modèles, évènements, etc.)
- Suivi des dépenses (idem autres types de dépenses)
- Rapport d'avancement du plan de communication dans les rapports (intermédiaires et final) et lors des comités d'accompagnement



## Obligations pour tous

- Inscrits sur la liste des bénéficiaires
- Si site web → logos UE et RBC +mention
- Publications, invitations, formulaires, etc. → logos UE et RBC +mention

## Projets dont aide publique >500.000€

- Infrastructures et constructions :
  - Panneau de chantier, puis plaque permanente
- Achat d'un objet matériel : uniquement plaque permanente

## Projets autres

- Affiche minimum A3

***But : informer (et faire informer par les opérateurs intermédiaires) tous les participants et publics-cibles des projets du soutien UE FEDER+RBC***



Merci pour votre attention

Contacts : [feder@irisnet.be](mailto:feder@irisnet.be)

[efro@irisnet.be](mailto:efro@irisnet.be)

[www.feder.irisnet.be](http://www.feder.irisnet.be)

[www.efro.irisnet.be](http://www.efro.irisnet.be)

